

TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

CONCOURS EXTERNE

SESSION 2008

RAPPORT

établi à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités d'analyse et synthèse du candidat.

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

SPECIALITE : INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

Vous êtes technicien supérieur territorial, responsable du service des énergies à la direction des Bâtiments de la commune de XYZ qui compte 70 000 habitants. Le patrimoine de cette commune est composé de 200 équipements (administratifs, sportifs, scolaires, techniques, socio-culturels ...).

Votre directeur vous demande de préparer un rapport à l'attention du maire, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, sur les diagnostics de performance énergétique pour les bâtiments.

Document 1 : Décret n°2007-363 du 19 mars 2007 - 4 pages

Document 2 : « Le diagnostic de performance énergétique » (D.P.E) - www.logement.gouv.fr
- 1 page

Document 3 : « Le diagnostic de performance énergétique » (D.P.E) - ADEME - 4 pages

Document 4 : « Comment tendre vers le zéro énergie ? » - « Améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants » - Techni-cités n° 143 - 8 février 2008 - 9 pages

Document 5 : « Le programme d'amélioration des performances énergétiques » - Le Moniteur - 1^{er} février 2008 - 2 pages

Document 6 : « HQE : une démarche pour maîtriser l'énergie » - La Gazette - 11 février 2008 - 3 pages

Ce document comprend : un sujet de 1 page, un dossier de 23 pages.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

CONCOURS EXTERNE

SESSION 2008

Epreuve :

Rapport

SPECIALITE : INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Ce document comprend : un sujet de 1 page, un dossier de 23 pages.

↳ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**

↳ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

↳ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.